

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite :

Audrey GUYOMARD, Stéphanie DEL VENTO, Hélène MARGUERITTE, Hélène JOUVE, Audrey MARIAUX, Anne PRZYBYL, Pascal MENY, Agnès BETEMPS, Dominique DEBORDES, Bénédicte MICHEAU, Claire GOYET, Valentine ZEKHNINI, Pascale BEGIC. Excusés : Guillaume HERNANDEZ, Stéphane LAGRASTA

Actions
municipales

Grenoble-Alpes
Métropole

Associations

Brèves

État civil

SOMMAIRE

Actions municipales	p. 2 à 5	Brèves	p. 12 à 15
Grenoble-Alpes Métropole	p. 6 à 7	État civil / Urbanisme	p. 16
Manifestations / Associations	p. 8 à 11		



« Chères Bressonnaises et chers Bressonnais,

Après une **campagne électorale longue et perturbée** en raison d'une crise sanitaire sans précédent, nous comptons une **nouvelle équipe municipale** depuis le 28 juin 2020. Cette dernière a été intégralement renouvelée puisque cette mandature constitue une " première " pour l'ensemble des personnes qui la compose, avec **11 femmes et 4 hommes**.

Vendredi 3 juillet 2020, le nouveau conseil municipal m'a élu Maire, ainsi que les quatre adjoints : Pascal MENY, premier adjoint, Bénédicte MICHEAU, deuxième adjointe, Anne PRZYBYL, troisième adjointe et Valentine ZEKHNINI quatrième adjointe.

Je tiens à vous assurer de **mon engagement**, de **ma disponibilité** et de **mon écoute**, pour **préservier et défendre notre commune**. Mon objectif est l'intérêt général de tous les Bressonnais, avec une forte volonté de rassembler, dans une **relation humaine et de proximité**.

J'aspire à ce que **ce mandat soit celui de l'écoute et de l'échange**.

Dans le cadre de cette passation, j'ai une **pensée respectueuse pour M. Michel REBUFFET**, notre ancien maire, pour l'exercice de ses fonctions, pendant 12 ans.

Je tiens à **remercier M. Antoine de GAUDEMARIS** qui a assuré la responsabilité de Maire, depuis fin 2019 et a répondu présent lors de la prolongation de cette période avec le décalage du second tour des élections municipales.

Je souhaite également **remercier tous les concitoyens** qui ont rempli leur devoir d'électeur.

Le taux de participation sur Bresson, supérieur à 73 % au premier tour et 74 % au second, se situe au dessus de la moyenne nationale, témoignant de l'attachement des Bressonnais à la vie de notre commune.

La prise en compte de dossiers existants, le respect de délais réglementaires, l'arrivée de nouveaux projets, n'ont été rendus possible que grâce à la compétence de nos employés de mairie, œuvrant de façon discrète et efficace.

Je tiens, par ce premier éditorial, à remercier Nelly VISSEYRIAS notre Directrice Générale des Services, Adeline GANNAT notre secrétaire de mairie et Sylvie MANTELLO-PEZIER notre comptable, qui fournissent un travail remarquable.

Le 17 juillet se tenait l'**élection du Président Grenoble-Alpes Métropole**.

Ceci constituait une première échéance pour laquelle notre village devait se déterminer. Par sa taille, Bresson possède une voix pour ce scrutin.

La Métropole regroupe 49 communes membres pour 119 conseillers métropolitains, les grandes villes justifiant de plusieurs voix.

Après concertation effectuée avec les conseillers municipaux, **Bresson a rejoint le collectif "Notre Métropole Commune"** (sans étiquette) qui souhaite renforcer la place des petites communes dans le fonctionnement intercommunal.

Dans ce cadre, j'ai suivi des réunions de travail constructives et fédératrices.

La prochaine échéance est fixée au 18 septembre pour

l'élection des Vice-Présidents, les désignations dans les principaux organismes et la constitution de commissions thématiques.

En parallèle, au quotidien, nous travaillons avec les adjoints, élus, personnels de mairie, techniciens, directeur de l'école, responsables d'associations, bénévoles, différents prestataires, responsables métropole... pour **faire avancer les dossiers administratifs et les sujets techniques divers**, tels que:

- Etat-civil
- Identifications et appel des personnes sur la commune les plus vulnérables en période de canicule
- Réflexions sur le problème du toboggan de l'école
- Réunion avec la "SPL Vercors Restauration", en charge des repas scolaires
- Organisation de la rentrée des enfants à l'école
- Aménagements préparatoires à la rentrée scolaire
- Gestions des espaces verts
- Curage préventif de la buse, impasse des Violettes
- Travail préparatoire à la réfection du revêtement de la rue du bois
- Concertations sur l'aménagement de l'avenue de Bresson
- Dossiers église, logements communaux...
- Suivi des travaux de la buvette
- Rencontres avec le Général TREHIN, Commandant du groupement de l'Isère et le lieutenant FILLON de la gendarmerie d'Eybens
- Arrêté pour la fermeture du parc de la mairie à 21 heures, en vue de réduire les nuisances nocturnes
- Arrêté pour le port du masque obligatoire, devant l'école et sur l'allée des tilleuls du parc de la mairie
- Fermeture temporaire de la Maison des Associations et de la buvette, pour cause sanitaire
- Annulation de la brocante et du cross pour ces mêmes raisons

Nous allons **créer prochainement des commissions participatives thématiques**. Dans ce cadre, nous reviendrons vers vous, pour collecter vos points de vue, afin que les avis de chacun soient pris en compte.

C'est donc de manière intense que les premiers mois de mandature se sont déroulés, **riches en rencontres et en enseignements**.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée, dans un contexte sanitaire difficile qui nécessite la plus grande prudence.

Prenez soin de vous.



Agnès BEMEMPS

ACTIONS MUNICIPALES

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Lors du second tour des **élections municipales du 28 juin 2020**, les habitants ont élu **15 nouveaux conseillers municipaux**. C'est à l'occasion du premier conseil municipal le 3 juillet 2020, que l'ensemble des élus a nommé un maire et quatre adjoints.



Agnès BTEMPS, Maire,
Conseillère Métropolitaine - Grenoble-Alpes Métropole

LES ADJOINTS



Pascal MENY, 1^{er} adjoint
Scolaire et social



Bénédicte MICHEAU,
2^{ème} adjointe
Urbanisme et environnement



Anne PRZYBYL,
3^{ème} adjointe
Finances



Valentine ZEKHNINI,
4^{ème} adjointe
Travaux et cadre de vie

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Pascale
BEGIC**



**Dominique
DEBORDES**



**Stéphanie
DEL VENTO**



**Claire
GOYET**



**Audrey
GUYOMARD**



**Guillaume
HERNANDEZ**



**Hélène
JOUVE**



**Stéphane
LAGRASTA**



**Hélène
MARGUERITTE**



**Audrey
MARIAUX**

ACTIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Lors du **conseil municipal 15 juillet 2020**, plusieurs délibérations ont été adoptées notamment les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes, les délégations du Conseil Municipal au Maire, les autorisations de recrutement d'agents non titulaires et la nomination de membres aux organismes intercommunaux et divers (*l'intégralité des délibérations est consultable sur le site internet*).

Les membres de la commission d'appel d'offres (vote à l'unanimité)

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Dominique DEBORDES	Mme Hélène MARGUERITTE
Mme Anne PRZYBYL	Mme Audrey MARIAUX
Mme Valentine ZEKHNINI	Mme Bénédicte MICHEAU

Les membres aux organismes intercommunaux et divers (vote à l'unanimité)

SPL Eaux de Grenoble

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Pascal MENY	Mme Audrey GUYOMARD

ADPA

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Stéphane LAGRASTA	M. Guillaume HERNANDEZ

SIRLYSAG

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Claire GOYET	M. Dominique DEBORDES
Mme Hélène JOUVE	Mme Anne PRZYBYL

PFI

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Audrey GUYOMARD	Mme Bénédicte MICHEAU

SPL Vercors Restauration

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Stéphanie DEL VENTO	Mme Audrey MARIAUX

Les **dates des prochains conseils municipaux** seront communiquées sur le **panneau d'affichage électronique**, sur l'**affichage** à l'entrée de la **mairie** et sur le **site internet**.

COMMISSIONS PARTICIPATIVES

Les conseillers municipaux travaillent actuellement sur le lancement des premières commissions* et la constitution des groupes de travail. Nous présenterons plus en détail ces commissions lors du prochain journal.

**Pour rappel, les commissions participatives sont des groupes de travail chargés d'examiner et de préparer les principaux dossiers soumis au conseil municipal. Elles mènent une réflexion, proposent des idées et formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer. Elles sont réunies sous la présidence du Maire ou d'un Adjoint.*

RECOURS ÉLECTORAL

Le 3 juillet 2020, Mme Audrey GUYOMARD a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Elle demande le recomptage des bulletins de vote lors du 2^{ème} tour des élections municipales.

Le 20 juillet 2020, chaque élu a pris connaissance par courrier recommandé de la communication d'une protestation électorale.

La procédure est toujours en cours d'instruction à la date d'impression du journal.

JOURNAL MUNICIPAL

Ces six dernières années, **Emmanuèle AMIELL** a accompagné Adeline GANNAT dans la rédaction de ce journal, qui est cher aux Bressonnais. **Nous tenons à les remercier** toutes les deux pour leur travail commun.

A l'aube de ce nouveau mandat, **Claire GOYET** et **Audrey GUYOMARD** prennent le relai pour seconder Adeline. Elles ont à cœur de continuer à faire vivre ce journal, et le rendre toujours aussi agréable à la lecture.

N'hésitez pas à leur donner votre avis ou à leur **apporter des suggestions** à l'adresse mail : mairie.bresson@wanadoo.fr

PERSONNEL COMMUNAL



Nelly VISSEYRIAS, Directrice Générale des Services (DGS), assiste la Maire et les élus pour la définition des orientations stratégiques communales et pilote les projets communaux. Elle assure la fonction de ressources humaines en dirigeant et coordonnant les trois services : administratif, technique et scolaire. Elle assure le suivi des dossiers en lien avec la Métropole.

Sylvie MANTELLO-PEZIER, Agent polyvalent en charge de la comptabilité et des finances de la commune. En relation avec la DGS et le conseil municipal, elle élabore le budget et assure son suivi. En relation avec la trésorerie d'Echirolles, elle s'assure, auprès du comptable public et ses collaborateurs, de la conformité des opérations comptables et financières réalisées.

Elle gère également les dossiers concernant le cimetière et les archives municipales.



Adeline GANNAT, Agent polyvalent du service administratif, assure l'accueil physique et téléphonique de la mairie. En charge des inscriptions scolaires et périscolaires, elle coordonne les relations entre les parents et l'école.

Elle réalise le suivi des dossiers d'état-civil (mariage, PACS...) ainsi que les réservations et planifications des manifestations en lien avec les associations de la commune.



L'équipe des **agents du service technique** est composée de *(de gauche à droite)* :

- **Yves STUCKI**
- **Mickaël MANOUKIAN**
- **Florian ARCHEN** (en remplacement de Samuel MORTELECQUE)

Leurs missions principales sont l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune, dont la tonte, la taille des végétaux, l'entretien des bassins mais aussi le fleurissement et la viabilité hivernale (déneigement). Ils assurent les petits travaux d'entretien dans les différents bâtiments communaux, notamment l'école et participent à la préparation des manifestations en relations avec les associations.

L'équipe **scolaire** est composée de *(de gauche à droite)* :

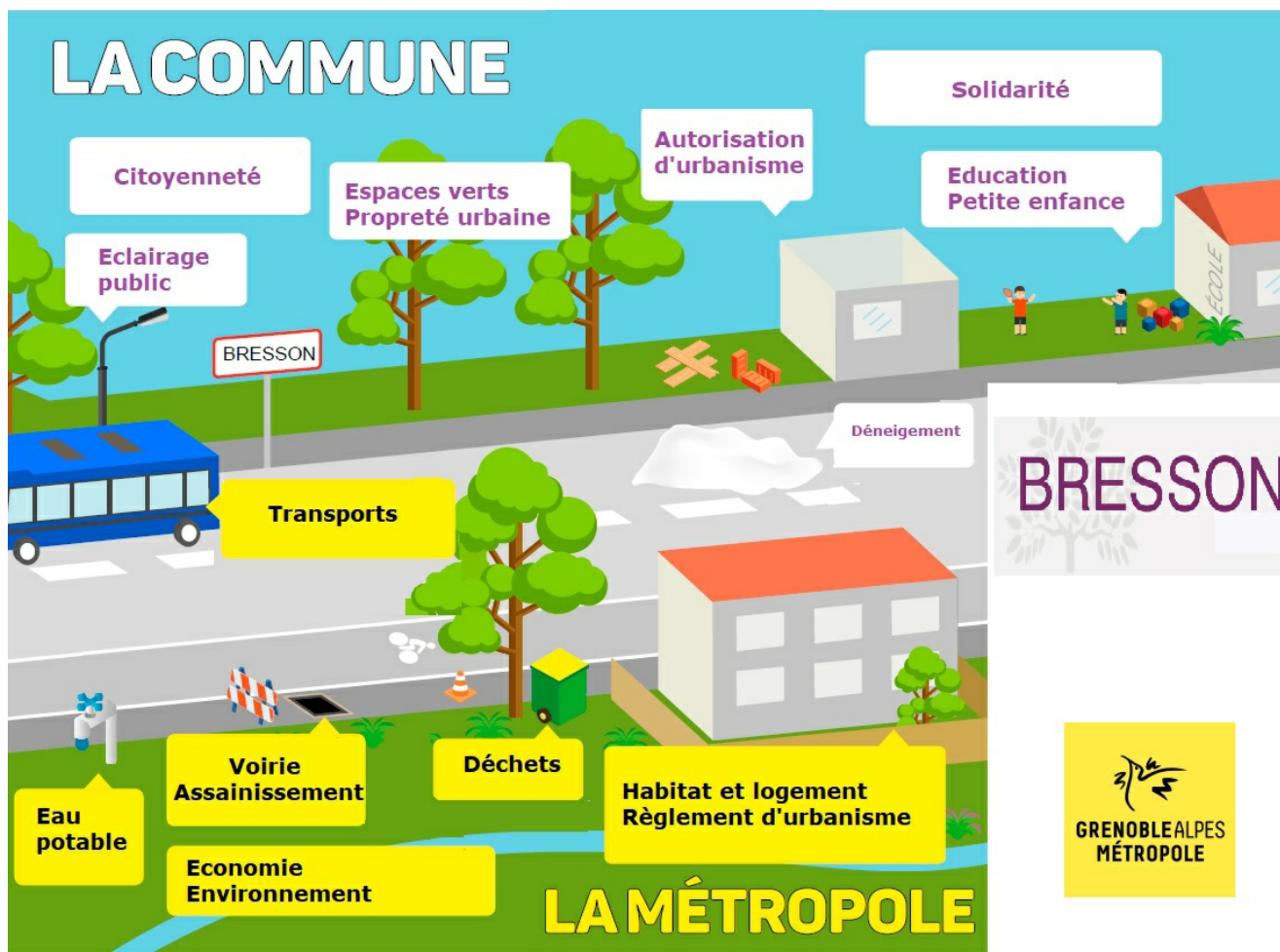
- **Marie GIRARDI**, agent d'animation durant le temps de restauration scolaire et de l'accueil soir pour la classe de maternelle, elle assure également l'entretien d'une partie des locaux de l'école
- **Marie-Laure TOLLAH**, agent d'animation durant le temps de restauration scolaire et de 17h30 à 18h pour les classes élémentaires
- **Catherine FAURE**, ATSEM, assiste l'enseignante de maternelle tout au long de la journée. Elle est aussi présente sur les temps périscolaires notamment le matin
- **Michèle PAPARUSSO**, agent d'animation durant le temps de restauration scolaire,
- **Dominique MORAIN**, agent de service du restaurant scolaire, elle assure également l'entretien d'une partie des locaux de l'école

- **Aurélié CANTOURNET**, agent de service du restaurant scolaire, elle assure également l'entretien de la mairie et annexes



MÉTROPOLE / COMMUNE : QUI FAIT QUOI ?

La répartition des **compétences entre la Métropole et la commune** n'est pas toujours très claire. Vous avez des interrogations ? Ci-dessous un schéma qui résume les compétences :



DÉCHETS MÉNAGERS

Chaque jour, les agents de la Métropole grenobloise sont à pied d'oeuvre pour collecter les déchets dans les 49 communes du territoire.

A Bresson, le **jour de la collecte des déchets ménagers** est le **mercredi** (en cas de jour férié la collecte est en général décalée au lendemain). Il est donc recommandé de sortir le bac de collecte gris le mardi soir.



Pour rappel, les **déchets ménagers doivent être déposés dans des bacs agréés** par Grenoble-Alpes Métropole (d'une capacité de 180 à 770 litres, conformes aux normes).

La **Métropole met gratuitement des bacs roulants à disposition des usagers** des 49 communes de son territoire. L'entretien des bacs, en particulier leur lavage, est à la charge de l'usager. Il est indispensable de faire en sorte que les équipes de collecte puissent accéder facilement aux bacs. En cas de neige, il est demandé de veiller à ce que les poubelles soient accessibles.

Informations n° vert : **0 800 500 027** (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h)

GUIDE DU TRI

Une **grande partie des déchets peut être triée pour ensuite être valorisée** (recyclage, compostage, production d'énergie), tel que : papiers, emballages, verres, cartons, déchets verts... La Métropole met à disposition un " **Guide du tri** ", disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole.

JETER MOINS, TRIER PLUS, FAIRE FACE

535 kg de déchets sont produits par an par chaque habitant de la Métropole, dont 196 kg ne sont pas triés et jetés dans la poubelle grise. De plus, 35 % d'erreurs de tri demeurent alors que la Métropole fait partie des premiers territoires où les consignes de tri sont simplifiées pour les emballages. En effet, depuis juin 2016, tous les emballages se jettent dans la poubelle " Je trie ", mais les premiers résultats ne sont pas concluants.

Il est grand temps de réagir ! Et pour cela, la Métropole s'est fixée des objectifs concrets : réduire de 30 kg/an la production de déchets par habitant d'ici 2021, augmenter de 15 % le volume des déchets triés et de 25 % celui des plastiques recyclés.

Tous les emballages

De 7 h à 21 h pour respecter le calme du voisinage



Les flacons et bouteilles en plastique



Les pots, barquettes et films en plastique



Les emballages métalliques



Les cartons et les briques alimentaires



**EN VRAC,
NON IMBRIQUÉS
BIEN VIDÉS,
NON LAVÉS**

Tous les papiers



Journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités ...



Déchets spéciaux et volumineux



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
DÉCHÈTERIES PROXI	fermé	12h30-18h30*	12h30-18h30*	12h30-18h30*	12h30-18h30*	8h30*-12h00 13h00-18h30*
DÉCHÈTERIES PROXI'PLUS	9h30-12h00 13h30-18h30*	13h30-18h30*	9h30-12h00 13h30-18h30*	13h30-18h30*	9h30-12h00 13h30-18h30*	8h30*-18h30*
DÉCHÈTERIES MAXI	9h30-12h00 13h00-18h30*	9h30-12h00 13h00-18h30*	9h30-12h00 13h00-18h30*	9h30-12h00 13h00-18h30*	9h30-12h00 13h00-18h30*	8h30*-18h30*

*Les déchèteries ferment leurs portes à 17h30 tous les jours, et ouvrent à 9h00 le samedi matin en période hivernale (de novembre au mois de mars inclus).

DÉCHÈTERIES MAXI

Grenoble-Jacquard,
La Tronche,
Saint-Égrève,
Saint-Martin-d'Hères,
Vaulnaveys-le-Haut, Vif

DÉCHÈTERIES PROXI'PLUS

Champ-sur-Drac,
Claix, Echirrolles,
Eybens, Fontaine,
Meylan

DÉCHÈTERIES PROXI

Damène,
Grenoble-Jouhaux,
Grenoble-Peupliers,
Pont de Claix,
Saint-Paul-de-Varces**,
Sassenage, Seyssins,
Varces, Vigille

Les 21 déchèteries métropolitaines sont à nouveau accessibles au public sans réservation, aux horaires habituels.

Des déchèteries mobiles "Flexi" sont installés afin de collecter les déchets et lutter contre les dépôts sauvages. Déchets acceptés : mobilier, électroménager, déchets électroniques, cartons, encombrants, textiles, etc.

Informations : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>

Dans notre pays, près d'un français sur quatre est bénévole dans une association. A l'image de la France, les Bressonnais sont nombreux à s'investir dans ces dernières, pour faire vivre la culture, le divertissement, le sport, etc.

Notre tissu associatif bressonnais est riche et varié avec de beaux outils à leur service, comme la Maison des Associations ou certains équipements sportifs (terrains de pétanque, tennis).

Nous saluons le travail de tous ces bénévoles qui œuvrent pour permettre aux Bressonnais de pouvoir apprendre le tennis, le chant, la gym, partager des événements comme la brocante, le cross, participer à la vie de l'école, développer leur fibre artistique, aider au-delà de nos frontières et bien d'autres encore...

Mais connaissez-vous les associations de Bresson ? En voici quelques-unes :

ATELIER DES AMIS DE L'ART " 3A "

L'atelier des amis de l'art " 3A " espère que vous avez passé un bon été !

Notre rentrée pour 2020/2021 se fera début octobre (date à préciser).

Les cours ont lieu les mercredis : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le jeudi et mardi après-midi : ateliers libres de 14h00 à 16h00

NOUVEAUTÉ : les cours " d'initiation " à l'aquarelle

En fonction du nombre de participants et pour appliquer au mieux les gestes barrières, ces horaires peuvent être amenés à changer.

Nous avons fait, le 24 juin une " sortie " peinture dans le parc de la mairie qui a été très appréciée. Nous renouvelerons l'expérience début octobre avec en plus un " vide " atelier afin de pouvoir vous rencontrer avec le moins de risque sanitaire possible. Nous vous informerons prochainement de la date.

Ceci ne remplace pas l'absence de notre vernissage et nous le regrettons.

Nous vous rappelons que l'exposition de l'atelier est toujours visible aux heures d'ouvertures de la mairie, dans la salle des mariages.

Pour nous joindre : Josy ZAMPIERI, Présidente : 06 78 70 31 64 – josyzampieri@orange.fr



A.C.C.A. DE BRESSON

L'Association Communale de Chasse Agréée de Bresson est présidée par Jean-Michel JAIL et Gérard MERITTO son vice-président. L'association compte **environ 25 adhérents**.



Chaque année, l'association propose la traditionnelle vente de boudins et de pains sous le préau de la MDA.

Contacts :
06 20 27 87 96 - jean-michel.jail@laposte.net

CLUB DE LA CHATAIGNERAIE

Le Club de la Chataigneraie est présidé par **M. Georges PUGEAT**. Les adhérents se retrouvent tous les **derniers jeudis** du mois à la MDA pour partager un moment convivial.

L'association organise **diverses sorties** durant l'année : voyage à la journée, repas au restaurant... et une vente de caillettes et produits maisons courant novembre.



BRES'SONG



Choristes

On n'avait hâte de se

Retrouver le mercredi à la chorale

Oui, l'envie est là mais

Non, le virus nous empêche pour l'instant

Avec Fanny notre chef de chœur, nous vous donnons rendez-vous un peu plus tard quand la menace sera passée...

A bientôt !

Contacts : Nathalie DIDIER, Présidente - Nathalie MARTINO - Janine BURLET : bressong@yahoo.com

COMITÉ D'ANIMATION

Cela fait **plus de 40 ans** que le comité d'animation de Bresson œuvre pour tisser des liens entre les Bressonnais grâce à de **nombreux événements intergénérationnels**.

Le début d'année commence par la traditionnelle galette des rois que nous partageons autour d'un verre de l'amitié, puis la fête des Bressonnais en juin qui rassemble plusieurs générations dans un moment très convivial, le cinéma en plein air ou une pièce de théâtre fin août qui permet de reprendre le chemin de l'école ou du travail en douceur, avant nos deux événements dont la réputation n'est plus à faire dans toute la région : la brocante (plus de 250 exposants et plusieurs milliers de visiteurs) en septembre, et le cross des châtaignes (près de 900 coureurs) en octobre.

Vient ensuite le concert de Noël dans l'Eglise de Bresson en décembre pour conclure un calendrier bien rempli !

Toutes **ces manifestations ne peuvent pas avoir lieu sans les nombreux bénévoles** (plus de 80 au total) qui sont les véritables acteurs de la réussite de ces événements depuis de (très) nombreuses années. Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à l'organisation de ces manifestations, **les portes du comité sont toujours ouvertes** : " sans bénévole, pas de Comité " !

Nous tenions également à **souligner l'aide précieuse** de la Mairie, et tout particulièrement **des services techniques**.

Cette année, **la crise sanitaire** causée par le coronavirus ne nous a malheureusement **pas permis de maintenir le bal des Bressonnais, ni la pièce de théâtre**. Au jour où nous écrivons ces lignes, il a été décidé que **la brocante et le cross des Châtaignes soient annulés** pour raisons sanitaires. Vous trouverez sur notre site web les dernières informations sur tous les événements.

L'agenda prévisionnel :

- 27/09/2020 : 43^{ème} Brocante de Bresson : annulée
- 11/10/2020 : 43^{ème} Cross des Châtaignes : annulé

Les dates ci-dessous sont données sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la Mairie et de la Préfecture :

- 12/12/2020 : Concert de Noël
- 10/01/2021 : Galette des rois

Qui sommes-nous ?

Le bureau 2020 du comité d'animation est composé de Christophe CARTIER-MILLION, Jean DE GRACIA, Isabelle GRANET, Fabien HENAFF, Emmanuel JEANTET, Stéphane LAGRATA, Dominique PATTIER, Véronique PEROTTINO, Perrine RAMBAUD, José STEVANT, Perrine USE et Hervé WEISBROD.

Nous tenons à souhaiter la **bienvenue aux nombreux nouveaux arrivants**, qui montrent l'intérêt des Bressonnais pour continuer à animer notre village, et également à remercier Agnès BETEMPS pour tout le travail accompli au sein du comité ces dernières années.

Plus d'informations :

Site Web : <https://www.bresson-animation.fr/>

Email : contact@bresson-animation.fr



GRAINE DE SABLE

Vous connaissez ou découvrez Graine de Sable (GDS). Déjà **15 ans d'existence**. Un réseau de solidarité nous permet d'intervenir au Niger dans la région d'Agadez avec **trois objectifs** prioritaires :

- L'accessibilité à l'eau potable par la réalisation de puits équipés d'une pompe manuelle.
- L'accès à l'éducation en favorisant la scolarisation des enfants d'âge primaire.
- Le soutien aux activités de subsistance.

Treize puits villageois ont été réalisés et ont **amené l'eau propre auprès de 15 000 personnes** dans 13 villages ainsi que trois puits pastoraux, un puits maraîcher et quatre moulins à grains. Nous venons en soutien à l'activité de subsistance par l'aide au développement de trois sites maraîchers et de deux coopératives ainsi qu'au **soutien à la scolarisation** de 900 enfants.

Ces réalisations se font avec la **participation des villageois, des parents d'élèves et des enseignants concernés par l'action**. Nos ressources sont majoritairement alimentées par des dons et nous avons aussi le soutien de la mairie de Bresson et du Conseil Départemental. Les donateurs résident majoritairement en Isère et nous avons la joie d'accueillir des Bressonnais.

Pour nous faire connaître, nous **organisons des soirées culturelles et humanitaires** qui se déroulent à Bresson à la MDA et entretenons des relations avec les différentes

associations du village. Nous sommes également en relation avec d'autres associations humanitaires. Nous avons dû suspendre ces soirées à cause du covid.

Au Niger, pour la concrétisation des réalisations nous avons un partenariat avec le GIE Tagazt (association spécialisée dans le développement rural) et nous accueillons chaque année notre représentant nigérien.

Cette aventure humanitaire n'est possible que grâce à la solidarité. **Les Bressonnais qui voudront bien nous rejoindre seront les bienvenus. N'HESITEZ PAS !**

Vous pouvez nous interpellier pour **plus d'informations** :
Simone VATIN, Présidente : graine2sable38@gmail.com
GDS - 20 chemin des Vignes - Bresson



LUD'ANIM

Prenez soin de vous avec Lud'Anim ... Accordez-vous un moment rien que pour vous !

Vous nous avez manqué !

Nous sommes heureux(es) de vous retrouver pour une nouvelle saison ! L'association Lud'Anim vous propose tout au long de l'année des séances d'activités physiques respectueuses du corps, un atelier théâtre, ainsi que des ateliers et soirées à thèmes.

Théâtre

La petite troupe passionnée et enthousiaste se retrouve pour partager le même plaisir de jouer, d'apprendre et de travailler, sous la direction de Maurice HÉBERT. Entre sérieux et rires, c'est 2h30 d'improvisations, d'approches des techniques théâtrales, clown, masque, commedia dell'arte, textes, personnages... Un joyeux voyage dans l'univers d'auteurs contemporains ou plus classiques, et un vrai travail d'atelier dans une ambiance saine et conviviale... pour aboutir entre joie et plaisir à une présentation au public.

Pour rejoindre la troupe, le mardi de 20h à 22h30 vous pouvez contacter Joëlle SEEHAUSEN, référente de l'atelier Théâtre : joelle.seehausen@orange.fr

Yoga-Stretch-Relax, Gym posturale, Pleine forme

Ces séances sont animées par Raymonde PERNIOLA, Coach et Formatrice sport-santé-bien-être, Psychopaticienne corporelle et énergétique, relaxologue et coach en cohérence cardiaque. Elle est spécialisée dans les approches posturo-respiratoires, et les techniques de libération émotionnelle.

Elle vous accompagne dans votre besoin de remettre votre énergie vitale en mouvement, ainsi que de retrouver un mieux-être physique, émotionnel et relationnel.

Planning des séances :

- Lundi de 9h15 à 10h30 : Yoga-Stretch-Relaxation
- Jeudi de 18 h à 19 h et de 19h15 à 20h15 : Gym Posturale (Cycle Pilates, abdologie Méthode APOR Degasquet)
- Vendredi de 10h15 à 11h30 : Pleine forme (gym dansée, circuit training...)
- Ateliers et soirées à thèmes : Les dates sont communiquées au fur et à mesure

Contacts :

Angèle ROBERT : 06 83 84 33 18
michel.angele38@gmail.com
Raymonde PERNIOLA : 06 89 87 47 61
rayperniola@orange.fr

Une saison pleine de richesses !



PETANQUE CLUB BRESSONNAIS



Notre club se préparait à une belle saison, jusqu'à ce que tombe la décision de confinement général en mars !

Lorsqu'en juin l'accès au parc de la mairie est redevenu possible, une **reprise progressive de nos activités** a pu être organisée, sous contrainte de règles sanitaires strictes de notre fédération sportive.

Quelques compétitions officielles viennent de reprendre récemment, mais l'essentiel du programme départemental et de Bresson a dû être annulé.

Après l'échec en Coupe de France des clubs début mars, notre équipe a poursuivi l'aventure en **Coupe de l'Isère** en rencontrant

l'équipe du Plateau du Vercors sur les terrains du parc de la Mairie samedi 22 août. La victoire a été acquise au final (18 à 13) après les séries de tête-à-tête, doublettes, et deux parties en triplettes très disputées, devant de nombreux spectateurs et joueurs des clubs voisins. **En route pour le 3^{ème} tour**, au cours duquel nous nous confronterons à l'excellente équipe NAVIS d'Echirolles.

En **championnat des Clubs**, nos équipes Sénior et Féminine vont pouvoir se présenter aux rencontres prévues en septembre. La compétition 2020 en équipes Vétérans, qui concerne une très grosse majorité de nos licenciés, par contre, a été annulée.

La mise à disposition dans l'enceinte du parc de **la nouvelle buvette rend maintenant plus aisé l'accès aux rafraîchissements**

SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Ecoles de Bresson est une association gérée par des **parents d'élèves bénévoles**, dont l'objet est d'aider au **financement de divers projets pédagogiques** mis en place par les enseignants de l'école : classes vertes, sorties scolaires, cycles ski, golf, achats de fournitures, livres et abonnements, etc.

Les fonds nécessaires à ces **financements sont récoltés lors d'événements festifs et familiaux**, tels que : le stand de gaufres lors de la brocante annuelle du village, le marché de Noël et bien sûr l'incontournable kermesse de l'école.

Au-delà de ces actions, le Sou est aussi un **moyen d'intégration des nouveaux parents** arrivant au village. Venez agrandir notre équipe si vous avez envie de participer à toutes ces opérations !

N'hésitez pas à vous abonner à notre **page facebook**, vous serez ainsi informés des événements à venir (facebook : sou des écoles Bresson).

Contact : Fanny DELAVENNE, Présidente
sou.bresson@gmail.com



TENNIS



L'association de Tennis de Bresson propose des **cours adultes, ados et enfants tous les samedis matin** de début septembre jusqu'à novembre et de début mars à fin juin, soit **20 séances par an**.

Les cours se déroulent dans le cadre très bucolique des terrains se situant à la limite de Bresson et Eybens : **trois niveaux** sont proposés : enfants/débutants, ado et adultes.

Depuis trois ans, Dimitri assure les cours, **en partenariat avec le Tennis Club d'Echirolles**. Les membres de l'association bénéficient de la **licence FFT** et peuvent donc participer à des tournois.

Vos enfants veulent commencer à pratiquer ? Vous souhaitez reprendre dans un cadre loisir ?

N'hésitez pas à **nous contacter** :
association.tennis.bresson@gmail.com ou venez nous voir le samedi matin sur les courts !

A très bientôt !

COVID-19

Dans le contexte sanitaire actuel et en relation avec la préfecture et l'ARS (Agence Régional de Santé), la mairie a pris des dispositions face au coronavirus :

- Port du **masque obligatoire** sur deux zones de la commune : Allée des tilleuls, dans le parc de la mairie, et devant l'école, rue de la République
- **Fermeture des bâtiments** communaux : M.D.A., buvette, fours... jusqu'à nouvel ordre, afin de limiter les rassemblements
- Annulation de la brocante, qui attire une forte fréquentation

La mairie de Bresson reste mobilisée pour répondre à toutes les questions concernant la Covid et la mise en place du protocole sanitaire.

INFORMATION
#COVID19

Bien porter le masque

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

PARC DE LA MAIRIE

Le parc de la mairie a modifié son horaire de fermeture depuis fin août (**21h au lieu de 22h**)

Pour rappel, **le parc est ouvert au public** aux horaires suivants :

- Accès des véhicules : de 7h à 19h du lundi au vendredi
- Accès piétons : de 8h à 21h du 1^{er} avril au 31 octobre --- de 8h à 20h du 1^{er} novembre au 31 mars

Règles de bonne conduite

- L'accès aux **chiens et autres animaux** de compagnie, même tenus en laisse, est **interdit dans l'enceinte du parc** de la mairie
- Les **barbecues** et tous types de feux sont formellement **interdits**
- Les **baignades** dans les fontaines du parc sont formellement **interdites**
- Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit

Tonte du parc



La mairie va expérimenter une nouvelle gestion des espaces verts du parc. Une zone du parc restera en jachère pour favoriser la biodiversité.



COUPE DE BOIS



Pour **sécuriser la rue du Bois** (partie en lisière de forêt), la mairie a engagé une entreprise spécialisée pour la coupe des arbres menaçant de tomber sur la route. Les travaux sont prévus courant septembre.

Un châtaignier et un cerisier, morts et menaçant de tomber dans le parc de la mairie, ont été coupés. Deux nouveaux arbres seront replantés à la place.

L'AMBROISIE

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une **plante invasive annuelle** dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.

C'est une **plante herbacée**, annuelle, dressée, simple ou peu rameuse, de 20-120 cm de haut, particulièrement présente dans notre région.

L'ambrosie **se développe** particulièrement sur les **terres non végétalisées**. Elle colonise les terres nues qui favorisent sa germination : terrains défrichés, mal entretenus, chantiers et même dans les jardins.

Cette plante devient dangereuse à la fin de l'été : elle provoque des allergies respiratoires et oculaires par ses pollens, ainsi que des allergies cutanées et respiratoires par contact, surtout avec les inflorescences. Ces allergies peuvent n'apparaître que 24 h à 48 h après le contact. Elles sont difficiles à traiter, à désensibiliser et conduisent souvent à l'asthme.


La **région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée** par la diffusion de pollens d'ambrosie. Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, conjonctivites et trachéites, qui peuvent parfois **déclencher des formes d'asthme** assez graves.

Environ 10% de la population est touchée durant l'été, ce qui génère pour la région Rhône-Alpes des coûts de santé importants.

Quelques conseils

- Préventif : L'empêcher de pousser en favorisant la pousse d'autres végétaux ou en important de la terre non infestée.
- Pour empêcher sa progression : arracher systématiquement les pieds avant maturation des fruits, voire, de préférence, avant la floraison (sinon, par précaution mettre gants et lunettes ; personnes sensibles s'abstenir). Une simple coupe retarde un peu la floraison. Plusieurs coupes successives en août peuvent prévenir sa floraison et fructification. Éviter toute approche si vous avez déjà des maladies respiratoires.

Levée	Croissance	Floraison
Cotylédons	Feuilles alternes dans le haut	Étamines jaunâtres visibles
Feuilles opposées	Apparition des inflorescences	Emission du pollen
Période : Avril-Mai	Période : Juin-Juillet	Période : Août-Septembre
avril	mai	juin
	juillet	août
		septembre
		octobre



Agir contre l'ambrosie

La plateforme "Signalement Ambrosie" est un dispositif participatif permettant à chaque rhônalpin d'identifier des plants d'ambrosie et de les signaler.

Composé d'un site internet, d'une application mobile, d'une ligne téléphonique ou encore d'un email dédié, la plateforme "Signalement Ambrosie" permet de réaliser des signalements de la plante par différents canaux.

Plus d'informations :

<https://www.signalement-ambrosie.fr/>

RESPECTER LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE

Le code de la santé publique réprime les nuisances de comportements qui provoquent une gêne excessive pour le voisinage (musique, aboiements de chiens, travaux de bricolage ou de jardinage, appareils électroménagers...).

D'une manière générale, tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Pour la tranquillité de tous, l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997 rappelle que les **appareils bruyants** tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, **ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Concernant les **chantiers de travaux publics ou privés**, toute personne utilisant des engins et matériels de chantier qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit **interrompre ces travaux entre 20h00 et 7h00** du matin, du lundi au samedi, et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.

RENTRÉE DES CLASSES

64 élèves ont repris le chemin de l'école le mardi 1^{er} septembre. Une rentrée pas comme les autres, pour cette année ! En raison de la crise sanitaire, de nouvelles mesures ont été mises en place par la mairie et l'école.

Le traditionnel " Petit-déjeuner " offert par le Sou des écoles, largement apprécié par les parents et enseignants pour une reprise en douceur, n'a pu avoir lieu ; et les parents ont dû rester devant le portail.

La rentrée des **maternelles** s'est déroulée **en deux temps** : rentrée des petites sections le matin, puis des moyennes et grandes sections l'après-midi.

Les **élémentaires** quant à eux sont rentrés à des **horaires décalés**, 8h20 et 8h30, et par un accès différent de celui des enfants de maternelle.

Durant toute l'année, il est prévu de continuer à accueillir les élèves par les deux entrées et à des horaires décalés.

Le **port du masque** est, depuis le 27 août dernier, obligatoire devant l'école. **Les enseignants et le personnel communal** le porteront également en continu, en intérieur comme en extérieur.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enfants et leur famille !



Entrée élémentaire



Entrée maternelle

Classe de Mme DUFOUR :

- Petite section : 5 élèves
- Moyenne section : 8 élèves
- Grande section : 9 élèves

Classe de M. PATTIER :

- CP : 9 élèves
- CE1 : 9 élèves

Classe de Mmes DURAND / GUERET:

- CE2 : 7 élèves
- CM1 : 11 élèves
- CM2 : 6 élèves



De gauche à droite : Mme Emmanuelle DURAND, Mme Virginie DUFOUR, M. Dominique PATTIER, Directeur

RETOUR SUR...



Le matinée du 26 juin 2020 a été marquée par la traditionnelle remise de dictionnaires aux trois élèves de CM2.

Nous en profitons pour leur souhaiter une bonne rentrée au collège !

BIBLIOTHÈQUE



Mme **Hélène MARGUERITE**, conseillère municipale est la nouvelle référente de la bibliothèque au sein du Conseil Municipal. Même si la bibliothèque n'a pas ouvert ses portes à la rentrée comme prévu, les bénévoles travaillent ensemble pour vous accueillir dans de bonnes conditions.

De **nouvelles bénévoles** se sont fait connaître en mairie et espérons que cela donnera envie à d'autres tout comme les adhérents que nous souhaitons **voir plus nombreux** !

Informations et contacts : bibliotheque.bresson@orange.fr - 04 76 03 15 94 - **NOUVEAU** site internet : <https://bresson.bibenligne.fr>

FIBRE : TRÈS HAUT DÉBIT DISPONIBLE

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est la dernière technologie actuelle qui permet de disposer d'un accès internet.

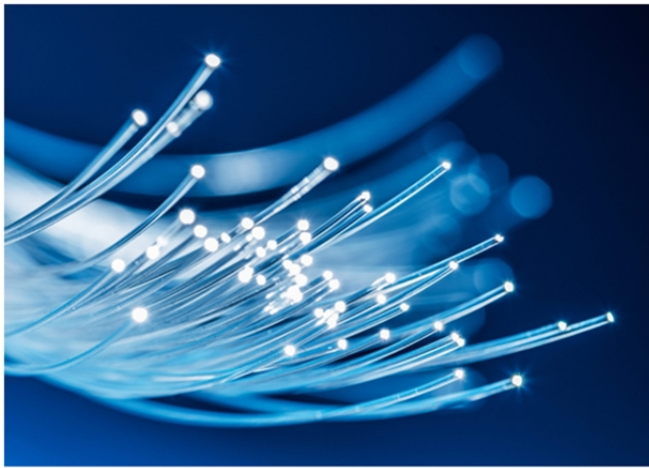
Elle offre divers avantages par rapport aux anciennes solutions :

- une connexion plus stable et fluide
- un transfert de données jusqu'à 100 fois supérieur à l'ADSL
- la mise à disposition de flux en haute définition notamment pour la télévision et les vidéos pour une meilleure définition de l'image et du son
- l'insensibilité aux perturbations électromagnétiques évitant ainsi des coupures de connexions intempestives.

La fibre en Isère

Le Département de l'Isère a lancé un réseau d'initiative publique visant à rendre éligible d'ici 2024, plus de 98 % des foyers et entreprises isérois au très haut débit départemental. Ce projet d'envergure repose sur la mise en place de 110 NRO (Nœuds de Raccordement Optique), le déploiement de près de 10 000 kilomètres d'artères fibre optique à travers le département. Il adressera à terme plus de 466 communes et près de 450 000 foyers.

Pour la réalisation de la partie capillaire du réseau desservant les particuliers et les entreprises, l'exploitation et la commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI) du réseau dans son ensemble, le Département de l'Isère a attribué à **Isère Fibre, filiale de SFR FTTH**, l'exécution du contrat de délégation de service public.



La fibre sur Bresson, un premier démarrage manqué en début d'année 2020

Pour rappel le réseau de fibre optique a été déployé dans la commune en 2019 ce qui aurait dû permettre d'accéder à une offre et à un déploiement de la fibre dans chaque foyer en début d'année pour ceux qui le souhaitaient. Malheureusement les premières souscriptions de particulier à des offres fibres ont rapidement fait remonter que le réseau n'était pas encore prêt et que de nouvelles interventions techniques étaient nécessaires pour que les foyers de Bresson puissent profiter de la fibre.

Été 2020 :

La fibre enfin disponible pour les Bressonnais !

Suite aux dernières opérations techniques et de nombreux tests réalisés sur la fin du premier semestre 2020, le raccordement et la souscription des foyers bressonnais à une offre fibre sont enfin disponibles.

Cependant plusieurs choses sont à prévoir avant de pouvoir profiter de cette nouvelle offre d'accès à Internet.

Pour les immeubles

Une "convention d'immeuble" doit être signée entre la copropriété ou le bailleur et Isère Fibre. Cette convention permet alors à Isère Fibre d'intégrer la résidence dans le plan de déploiement. Une étude technique et des travaux sont donc à prévoir respectant un cadre strict et le respect de normes définies par Isère Fibre.

Une fois les travaux terminés et validés, le réseau de l'immeuble est ouvert aux FAI (Fournisseur d'accès Internet), il suffit ensuite à chaque particulier d'en contacter un, présent sur le réseau, pour bénéficier d'un abonnement à la fibre optique.

Pour les maisons individuelles

La première démarche à effectuer est un "test d'éligibilité" pour connaître si votre logement est en capacité d'être connecté au réseau de fibre optique.

Cette démarche peut être effectuée [sur le site d'Isère fibre \(http://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-particuliers-2/\)](http://www.iserefibre.fr/test-deligibilite-particuliers-2/) en y renseignant l'adresse postal de votre lieu d'habitation. Il vous sera alors proposé les différents fournisseurs d'accès à internet proposant une offre fibre pour votre foyer, à vous d'en choisir un et de le contacter pour effectuer une demande d'abonnement à un contrat fibre.

A noter, l'installation de la fibre optique **nécessite une intervention d'un technicien** qui va devoir faire passer un nouveau câble contenant la fibre optique depuis la rue jusqu'à l'emplacement de vos nouveaux équipements "fibres" (Box internet) à l'intérieur du foyer. Si votre maison est desservie en souterrain (par le biais d'un fourreau), assurez-vous que celui-ci est accessible depuis le point de branchement optique (PBO) situé dans un regard ou chambre qui est dans votre rue, jusqu'à l'intérieur de la maison.

Dans la majorité des cas, c'est la solution qui est déjà utilisée par le réseau téléphonique qui sert à la fibre. Attention, pour les maisons les plus anciennes, les fourreaux peuvent être bouchés et il convient de s'assurer qu'ils puissent être utilisés pour le passage de la fibre sous peine que l'intervention du technicien mandaté par votre nouvel opérateur internet soit un échec et l'installation impossible sans réalisation de travaux préalables.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à vous rendre sur <http://www.iserehd.fr>, site du conseil départemental de l'Isère, ou sur <http://www.iserefibre.fr> où vous pourrez avoir de nombreuses informations complémentaires et connaître votre éligibilité à la fibre.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Mme Solenne PIRELLO et M. Matthieu ROUHET, samedi 05 septembre 2020

DÉCÈS

M. Charles PLATINI, décédé le 09 juillet 2020

M. François ORGANISTKA, décédé le 02 août 2020

M. Charles QUANTIN, décédé le 26 août 2020

M. Michele DEL VENTO, décédé le 1^{er} septembre 2020

À NOTER

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit, afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

URBANISME

<u>Dossier</u>	<u>Parcelle(s) concernée(s)</u>	<u>Descriptif</u>
DP	AC0101	Construction d'une piscine
DP	AD0053	Pose de bardage et création d'une ouverture
DP	AC0316	Travaux d'isolation et changement huisseries
DP	AB0058	Fermeture du rez-de-chaussée
DP	AD0017	Changement de coloris des volets
DP	AC0088	Installation de panneaux photovoltaïques



À la demande de plusieurs maires et constatant une augmentation progressive de la circulation du virus dans plusieurs points du département, Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère, a décidé d'étendre la mesure du port du masque aux regroupements devant certains lieux publics.

Ainsi, à partir du lundi 7 septembre à 7h00, le port du masque est obligatoire sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueils périscolaires...).

Cette mesure s'applique dans l'ensemble du département de l'Isère pour toutes les personnes de plus de onze ans (*arrêté préfectoral n°38-2020-09-04-005 du 04 septembre 2020*)

